

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
<b>Partie syndicale :</b> M <sup>me</sup> Marie-Ève Bouchard M <sup>me</sup> Christine Gilbert M <sup>me</sup> Élisabeth Bergeron M <sup>me</sup> Mélanie Girard M <sup>me</sup> Sandra Lapierre  <b>Partie patronale :</b> M <sup>me</sup> Andrée-Anne Gagnon M <sup>me</sup> Karine Lavoie M. Frédéric Gaudreault M <sup>me</sup> Suzie Ménard	<b>Partie syndicale :</b>          <b>Partie patronale :</b> M <sup>me</sup> Laurie Girard	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2026	
		1. Organisation scolaire <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévision de clientèle</li> <li>Maternelle 4 ans</li> </ul>	P
		2. Sécurité d'emploi <ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul des effectifs</li> <li>Prêts de service</li> <li>Congés sans traitement</li> <li>Affectation aux programmes particuliers</li> </ul>	P
		3. Ententes <ul style="list-style-type: none"> <li>Clause 8-5.05.02</li> <li>Entente le Roseau</li> <li>Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice</li> </ul>	P
		3. Gestion des projets	P
		4. Bilan insertion professionnelle	P
		5. Nombre NLQ	S
		6. Scolago	S
		7. Nombre périodes CCQ	S
8. Autorisation d'enseigner	P		
9. Rénovations école Félix-Antoine-Savard	S		
10. Autre sujet			

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Le point « marque employeur est retiré, car il s'agit d'un ancien sujet.	
2. Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2026	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2026	
Priorité d'emploi <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de priorité</li> </ul>	Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
<ul style="list-style-type: none"> <li>Banque pour contrat ordonnancée</li> <li>Listes pour suppléance occasionnelle</li> </ul>	<p>solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet.</p> <p>Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat.</p> <p>Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01)</p> <p>Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30)</p> <p>Les parties syndicale et patronale ont fait chacune des rencontres de comité pour discuter des critères pour l'accès à la liste de priorité. Les parties se sont ensuite rencontrées pour en discuter. Le CSS doit faire une proposition des critères au Syndicat. Mme Gilbert ajoute que le projet de loi 100 du gouvernement risque d'avoir des répercussions sur la convention collective locale. (2025-04-29)</p> <p>Considérant le projet de loi 100 déposé par le gouvernement, il est décidé de mettre en attente la décision concernant les critères d'accès à la liste de priorité. Le défi est surtout pour le Bas-Saguenay. Le CSS et le Syndicat feront possiblement une entente pour le Bas-Saguenay. (2025-06-10)</p> <p>Des rencontres ont eu lieu et il a été décidé de ne pas changer l'entente locale. Le CSS et le SES en ont discuté en table de travail et aucune entente ne sera faite pour le Bas-Saguenay pour l'année 25-26. Le CSS donnera plutôt des garanties de suppléance. Un suivi sera fait en février pour vérifier si une entente pour le Bas-Saguenay sera rédigée pour 2026-2027. (2025-09-29)</p> <p>Une rencontre se tiendra en janvier entre le CSS et le Syndicat pour discuter de l'entente. (2026-01-19)</p> <p>La rencontre est finalement prévue pour le 25 mai 2026. (2026-04-29)</p>	
<p>Ententes (2025-04-29)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Clause 8-5.05.02</li> </ul>	<p>En raison de la nouvelle organisation des heures des enseignants dans la nouvelle convention collective, la clause 8-5.05.02 occasionne des dépassements. Le SES et le CSS se rencontreront pour trouver des pistes de solutions d'ici la fin de l'année. (2025-04-29)</p> <p>Deux rencontres sont prévues en juin pour discuter de l'entente pour la clause 8-5.05.02. (2025-06-10)</p> <p>Plusieurs rencontres ont eu lieu en août et un projet d'entente a été fait. Cependant, tout a été mis sur pause afin de vérifier si ça entre dans la tâche. Le CSS consultera son comité de direction à ce sujet. Pour le préscolaire et le primaire, il est évident que l'approbation des tâches pour le 15 octobre ne sera pas respectée. Mme Bouchard demande au CSS d'envoyer une note de service pour en informer les enseignants. Lorsqu'il sera temps d'expliquer l'entente, Mme Gagnon propose d'enregistrer une vidéo pour s'assurer de la compréhension commune de tous. (2025-09-29)</p>	<p>✓</p>

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Concernant la tâche, une majorité d'écoles a terminé et certaines sont à finaliser. S'il y a un débordement, le CSS est informé et une rencontre se tient avec le Syndicat pour analyser la situation. Un diaporama animé est en création pour expliquer la tâche. Cependant, comme l'interprétation entre le CSS et le SES est différente malgré l'entente signée, le diaporama a été mis sur pause. (2026-01-19)	
Formation carte de piscine (2025-09-29)	<p>Concernant la formation obligatoire pour la carte de piscine, l'UQAC a informé le CSS que pour enseigner la piscine, il faut suivre deux cours de 45 heures et il le recommande fortement aux étudiants au BAC en éducation physique, mais que celui-ci ne peut être obligatoire. En collaboration avec l'UQAC, le CSS pourrait aussi décoller une cohorte en continu avec un minimum de 15 personnes. D'autres centres de services scolaires pourraient se joindre à la formation. Également, la loi changera et un rafraîchissement sera obligatoire tous les 3 ans pour les enseignants qui ont leur carte de piscine. (2025-09-29)</p> <p>Une formation est offerte pour la session d'hiver, mais elle est compromise étant donné le peu d'inscriptions. Mme Gagnon vérifiera s'il y a un nombre minimal d'inscriptions pour démarrer la formation. Celle-ci se tiendrait les vendredis durant les journées pédagogiques et les samedis. Les frais d'inscription seront couverts par les services éducatifs. (2026-01-19)</p> <p>Il y a eu un nombre insuffisant d'inscriptions pour offrir la session. Une relance sera faite dès le début de l'année scolaire 2026-2027. L'université sensibilisera davantage les étudiants. (2026-04-29)</p>	Terminé
Liste d'ancienneté (2026-01-19)	<p>Le SES rappelle la situation de l'an dernier, où il a reçu la liste en même temps que les écoles et les inconvénients que cela a causé. Le CSS informe le comité que dorénavant il y aura deux listes d'ancienneté, soit une en date du 30 juin qui inclura les personnes retraitées et une en date du 1<sup>er</sup> juillet où les personnes retraitées seront enlevées et les nouveaux en poste ajoutés. Un projet des listes sera envoyé au SES pour validation avant d'être envoyé dans les milieux. (2026-01-19)</p> <p>La liste a été envoyée au Syndicat. (2026-04-29)</p>	Terminé
Calendrier scolaire (2026-01-19)	<p>Le Syndicat s'informe si le calendrier 2026-2027 a été adopté et si le Centre de services a suivi les recommandations du SES. M. Gaudreault mentionne qu'il a été adopté au CA du CSS en décembre. Il est à l'infographie présentement. Pour les recommandations du SES, le CSS a accepté de déplacer une journée pédagogique du début d'année au retour de la relâche. (2026-01-19)</p> <p>Le SES informe le Centre de services qu'un très gros irritant a occasionné beaucoup d'appels (9 écoles), soit le calendrier commun pour les journées pédagogiques mobiles ainsi que pour les écoles faisant le 6 min supplémentaire. Le but du CSS est d'avoir le moins de calendrier possible pour arrimer le transport. Il comprend la situation et tente de trouver des solutions. Celui-ci rappelle que selon la convention il pourrait imposer un calendrier, mais ne l'a jamais fait et veut continuer de cette façon. (2026-04-29)</p>	Terminé
Bilan de la sécurité d'emploi : 2 <sup>e</sup> mouvement volontaire et engagement des postes E1 (2026-01-19)	<p>Au 1<sup>er</sup> décembre, il y avait six postes à donner en engagement lors du deuxième mouvement volontaire qui s'est tenu en présentiel.</p> <p>Pour les champs où la pénurie est plus importante, le CSS offrira les postes restant parmi tous les E2. Il analysera ensuite la capacité des personnes intéressées. Le SES mentionne qu'il faut regarder les champs connexes pour prioriser ces personnes. Si aucun enseignant E2 n'est intéressé, le CSS ira ensuite avec la liste de priorité et la banque. Pour le fait d'offrir ensuite les contrats E2 libérés, le SES n'a pas la même</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>interprétation et n'est pas d'accord. Il faudrait, selon lui, offrir à nouveau ces contrats alors que pour le CSS, la sécurité d'emploi se terminerait là. Considérant le volume des dossiers à traiter, le SES accepte l'interprétation du CSS pour cette année. (2026-01-19)</p> <p>Un poste en musique école/commission n'est toujours pas comblé. (2026-04-29)</p>	
<p>Classement provisoire (2026-01-19)</p>	<p>Comme les délais sont de plus en plus long pour recevoir leur brevet, dorénavant le CSS effectuera le classement provisoire des enseignants nouvellement diplômés sur la base des crédits complétés sur leur relevé de notes lors d'un engagement sous contrat. Ils auront toujours l'obligation de fournir les documents pour conserver leur scolarité. Le CSS fait présentement un portrait des personnes qui auraient pu en bénéficier depuis l'an dernier. (2026-01-19)</p> <p>Le SES a fait des rencontres avec des étudiants de l'UQAC et leur a fait un rappel de remettre leur document. (2026-04-29)</p>	<p>Suivi</p>
<p>Entrée progressive au préscolaire (2026-01-19)</p>	<p>Un grand chantier pour déterminer la meilleure façon de faire pour l'entrée progressive au préscolaire a été fait, car ce n'est pas toujours évident dans les milieux. Le comité, composé d'une enseignante au préscolaire, d'une conseillère pédagogique au préscolaire, d'un orthophoniste, de la coordonnatrice SÉ, d'une direction d'école primaire et de la direction adjointe SÉ, a analysé l'entrée progressive en ressortant les avantages et les effets négatifs. Le CSS demande au Syndicat de consulter les membres sur la proposition suivante : une entrée progressive sur 3 jours avec possibilité de déplacer le mercredi après-midi au vendredi. Mme Bergeron mentionne que le modèle retenu est une bonne idée. Le SES consultera ses membres et fera un retour au CSS. (2026-01-19)</p> <p>Malgré qu'une majorité d'enseignants préférerait conserver le statu quo, le CSS a décidé de tenter l'entrée progressive sur 3 jours. (2026-04-29)</p>	<p>Terminé</p>
<p>Balises de la retraite progressive (dossier en cours) (2026-01-19)</p>	<p>Le CSS a été interpellé en début d'année concernant les situations de certains suppléants qui prennent les petits contrats des retraites progressives ou de congés d'accommodement. Il est ressorti, après analyse, que les gens titulaires placent beaucoup de tâches éducatives lors de leurs journées d'absence, ce qui donne trop de tâches éducatives aux suppléants. Cette situation touche plus précisément les contrats au primaire. Le CSS analysera les situations et réfléchira à certaines balises pour la création des prochains calendriers des retraites progressives et de congés d'accommodement. Une rencontre s'est tenue entre le SES et le CSS et d'autres sont à prévoir pour en discuter. (2026-01-19)</p> <p>Le SES a reçu beaucoup d'appels concernant le Forms, car il manquait de clarté. Plusieurs situations n'étaient pas envisagées dans celui-ci. (2026-04-29)</p>	<p>Terminé</p>
<p>Autres sujets</p>		
<p>a) Plan de formation en français (2026-01-19)</p>	<p>Considérant le nouveau plan de formation en français, des capsules vidéo sur les aspects du programme sont disponibles à raison d'une par mois jusqu'en juin. Également, il y a une formation obligatoire pour le nouveau programme. Le SES demande à recevoir les informations et les capsules. M. Gaudreault ajoute que si le nouveau programme démarre l'an prochain, il y aura beaucoup de souplesse pour les enseignants. Ce serait une année de transition. (2026-01-19)</p>	<p>Terminé</p>

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Le nouveau programme de français a été reporté. Le CSS mentionne que les enseignants avaient une année complète pour regarder les courtes capsules (10 min) de formation. L'an prochain, deux formations de deux heures chacune seront données aux enseignants du primaire, et ce, au plus tard en janvier. Une consultation sera faite pour savoir si les enseignants auront la formation durant une pédagogie ou s'ils seront libérés par le comité de perfectionnement-école. Pour le secondaire, ce sera différent considérant que la formation offerte sera donnée par le conseiller pédagogique et s'échelonnera sur cinq rencontres par niveau. (2026-04-29)</p>	
<p>b) Loi sur la laïcité (2026-01-19)</p>	<p>Le CSS a fait une présentation aux directions concernant les modifications de la loi sur la laïcité. Le visage couvert et le port d'un signe religieux sont maintenant interdits à tout le personnel. Certains pourront bénéficier d'un certain droit acquis en s'autodéclarant. Une note de service sera envoyée au personnel à ce sujet.</p> <p>Ensuite, une évaluation du personnel enseignant devra se faire tous les deux ans. Le CSS arrimera cette évaluation avec le 30 h de formation continue qui est à la même fréquence. Des outils seront disponibles ultérieurement. Le CSS mettra le tout en application seulement lorsque ces outils seront prêts. (2026-01-19)</p> <p>Pour l'instant, aucun plan de déploiement des outils n'est fait. (2026-04-29)</p>	<p>Suivi</p>
<p>3. Organisation scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévion de clientèle</li> <li>• Maternelle 4 ans</li> </ul>	<p>Le Centre de services scolaire mentionne quelques points chauds, dont les écoles de L'Étincelle et St-Denis. Pour le secondaire, il y aurait possiblement une classe supplémentaire d'adaptation scolaire à ESGM. Sinon, la clientèle est stable.</p> <p>Pour les maternelles 4 ans, il y a, pour l'instant, 31 groupes.</p>	
<p>4. Sécurité d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcul des effectifs</li> <li>• Prêts de service</li> <li>• Congés sans traitement</li> <li>• Affectation aux programmes particuliers</li> </ul>	<p>Le CSS mentionne que les coupes en FGA auront possiblement un impact au secteur des jeunes. En adaptation scolaire, il y a deux personnes non-rengagées. Au préscolaire-primaire, tout le monde sera remplacé. Pour le secondaire, le CSS s'attend à récupérer certains excédents, mais il en restera. La prochaine lecture de clientèle est prévue le 21 mai. Concernant l'annexe 49 pour le primaire, le CSS reçoit présentement les demandes. Une rencontre est prévue le 14 mai pour en faire l'analyse.</p> <p>Pour les prêts de service à l'UQAC, il y en a deux de reconduits et une tâche vacante.</p> <p>Il y a deux congés sans traitement d'une demi-année chacun et deux autres d'une année complète pour l'an prochain.</p> <p>L'invitation à la séance d'information pour les classes spécialisées a été envoyée début mai.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
5. Ententes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause 8-5.05.02</li> <li>• Entente Le Roseau</li> <li>• Groupe à plus d'une année d'études – marie-Médiatrice</li> </ul>	<p>Pour l'entente du 8-5.05.02, un bilan sera fait le 19 mai avec les directions, pour faire ensuite un suivi au SES le 20 mai. Entre temps, le Syndicat enverra un Forms aux enseignants pour les consulter.</p> <p>Pour l'entente Le Roseau, après vérification du SES auprès de la personne déléguée, celle-ci est reconduite.</p> <p>Le CSS mentionne qu'il y aurait un GPAÉ aux écoles Marie-Médiatrice et Ste-Rose. Pour le projet Petapan de l'école des Quatre Vents, il y aurait un groupe de niveaux 3, 4, 5 et 6. Le SES vérifiera s'il est possible de joindre tous ces niveaux.</p>	
6. Gestion des projets	L'école Vanier est toujours à Charles-Gravel et devrait déménager pour l'année scolaire 2026-2027.	
7. Bilan insertion professionnelle	Ce point est reporté à la réunion du 8 juin.	
8. Nombre NLQ	A la demande du SES, le CSS mentionne qu'il y a 8 enseignants non-légalement qualifiés pour le secteur jeunes (primaire-secondaire), 19 en formation professionnelle et 1 à l'éducation des adultes.	
9. Scolago	Le Syndicat a entendu parlé par les enseignants et d'autres syndicats que des centres de services utilisent le programme Scolago pour octroyer les suppléances. Le CSS mentionne suivre le développement de cet outil, mais qu'il n'est pas encore idéal. De plus, son coût est assez élevé. Une présentation avait été faite et il en était ressorti plus d'inconvénients que d'avantages à son utilisation.	
10. Nombre périodes CCQ	Des enseignants ont soulevé que les périodes de CCQ sont coupées en secondaire 4 pour en donner plus en mathématiques ou en sciences. Le CSS précise que c'est un choix école depuis plusieurs années. Pour être conforme, le programme CCQ doit avoir 4 unités en 4 <sup>e</sup> secondaire. Le SES accepte de conserver le statu quo pour l'année en cours, mais demande à réajuster pour l'an prochain.	
11. Autorisation d'enseigner	Ce point a été mis par erreur à l'ordre du jour.	
12. Rénovations école Félix-Antoine-Savard	Le SES a reçu une information que des rénovations majeures auraient lieu à l'école Félix-Antoine-Savard pour le service Tremplin. Près d'un tiers de l'école serait réservé pour deux classes. Le CSS vérifiera ces informations.	